

POUR UNE ECOLE COMMUNE QUI PREND EN COMPTE LA CULTURE, LES ARTS ET L'EPS !

Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, chaque enseignant a su faire preuve d'adaptation, d'innovation et d'ingéniosité pour repenser son enseignement dans l'urgence.

À ce titre il nous paraît important de rappeler que l'enseignement à distance ne remplacera jamais l'école commune, comme nous l'entendons. Le lien scolaire qui a été maintenu pendant le confinement ne peut pas se substituer à l'école en présentiel dont la pédagogie s'affranchit difficilement de la présence des élèves pour réguler l'acte d'enseignement. De plus, cette continuité pédagogique s'est faite alors que certains élèves n'avaient pas les conditions nécessaires à la maison pour leurs apprentissages et leur réussite : pas d'outil numérique, pas de possible aide à la maison, contexte familial pesant (familles nombreuses, familles en difficulté financière, domiciles avec de la « violence »,...). C'est pourquoi nous dénonçons le projet de loi n° 2967 qui vise à profiter de la crise actuelle pour accélérer une école à distance.

Par cette motion, nous, membres du Conseil d'Administration souhaitons partager nos inquiétudes concernant le dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme – 2S2C ». Ce dispositif, imaginé dans le cadre de la réouverture des établissements scolaires, vise à permettre aux enfants de réaliser des activités sportives et culturelles sur le temps scolaire encadrées par des animateurs et non des enseignants. Il serait organisé par l'Education Nationale conjointement aux mairies ou intercommunalités pour déléguer à des partenaires extérieurs (clubs sportifs, associations culturelles...) des pans entiers de l'enseignement scolaire obligatoire.

JM Blanquer a annoncé que le 2S2C préfigure l'école d'après. La vision d'une « école des fondamentaux » (lire, écrire, compter, respecter autrui) a toujours tenté de renvoyer certaines disciplines (éducation musicale, arts plastiques, EPS...) au hors-école. Pour nous, l'EPS ainsi que l'Education Musicale et les Arts Plastiques relèvent du service public d'Education et en ce sens, ces disciplines doivent être, au même titre que les autres, enseignées en garantissant l'égalité de service public sur tout le territoire. Elles font partie intégrante de la culture humaine au même titre que les Sciences, la littérature... etc. Aussi, l'accès à une culture commune pour tous les élèves doit être préservé.

Concernant l'EPS, ce dispositif est une tentative de plus (initiée dès 1972 par la volonté de faire animer la pratique sportive par les centres d'animation sportifs l'après-midi), pour mettre en concurrence et à terme, remplacer les enseignants d'EPS par des intervenants des milieux fédéraux et associatifs. Ce modèle d'enseignement dans le service public d'éducation n'est tout simplement pas acceptable !

Un tel dispositif entraînerait comme dit plus haut des inégalités d'accès à la culture des enfants d'un territoire à un autre. Les municipalités n'ayant pas toutes les mêmes ressources en termes de personnel, ou d'infrastructures ne pourraient pas proposer la même diversité d'activités. Les enfants de certaines communes seraient alors avantagés, plus de choix, pendant que les enfants de d'autres communes se retrouveraient contraints sur une seule activité voir même aucune ?!

Pour ces raisons, nous souhaitons porter cette motion pour exprimer nos craintes et refuser ce modèle d'école préfigurant une hiérarchisation entre les disciplines. L'école de la République doit permettre à tous l'accès à une culture riche et variée (sportive, artistique, musicale, scientifique, littéraire...) car c'est une des conditions de l'émancipation de chacun.e. Nous rappelons qu'il ne s'agit pas de s'opposer à des partenariats avec les mouvements sportifs et culturels, déjà en place

dans notre institution, mais bien de s'opposer à un risque d'externalisation de certaines disciplines scolaires.